

CONSULTATION :

**Prestation photographique
professionnelle pour les besoin
des outils numériques Yana-J
Cayenne et SLM**

Janvier 2021

1. PRÉSENTATION DU PROJET YANA-J

1.1. PRÉSENTATION DU PROJET

La Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) s'est engagée en 2019 à porter la création d'outils numériques suivants : un site internet et ses réseaux sociaux associés (Instagram, Facebook et YouTube), **Yana-J**. Le maître d'œuvre, administrateur et animateur de tous ces outils est le Centre Ressources politique de la Ville de Guyane (CRPV).

Les jeunes de 16 à 25 ans représentent près de 16 % de la population du département. Ces jeunes, en fonction de leurs parcours, ont des demandes spécifiques en termes d'information sur l'orientation scolaire, l'emploi, la mobilité, le logement, les loisirs... L'accès à cette information est un préalable essentiel à l'exercice de leurs droits et à l'autonomie. Or, en Guyane l'information jeunesse en ligne est éparse, limitée et bien souvent non actualisée.

Ainsi la production des outils numériques Yana-J permet :

- d'aider les jeunes à trouver les bonnes informations et de les rendre autonomes dans leur processus de recherche
- de bénéficier d'une offre d'information ciblée, juste et gratuite
- de partager de l'information, d'échanger et de favoriser le travail en réseau des professionnels jeunesse
- de permettre l'interactivité avec et entre les jeunes

1.2. OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif du projet est d'aider à la diffusion de l'Information Jeunesse (IJ) sur tout le territoire guyanais, par la création d'un outil numérique ressources et information jeunesse. L'outil doit tenir compte des fractures numériques mais aussi territoriales, sociales ou encore économiques très présentes sur notre territoire afin que tous les jeunes aient le même niveau d'accès à cette information jeunesse.

Dans sa version actuellement en ligne (www.yana-j.fr), il est composé de 2 parties :

- **Un site internet grand public** proposant une information jeunesse généraliste et actualisée pour les jeunes guyanais
- **Un espace professionnel** intégré au site et donnant accès, après création d'un compte pro, à des informations enrichies pour les acteurs de jeunesse du territoire (institutionnels, associations, corps enseignants et tout autre structure travaillant avec les jeunes)

Les 8 thématiques du site internet sont les suivantes : Emploi – Scolarité, Orientation, Formation -Santé - Droits et démarches - Vie pratique - Citoyenneté et volontariat - Culture, sport et loisirs - Partir pour revenir

2. SHOOTING PHOTO

2.1. MISSION ET RÉALISATION

La mission consiste à la réalisation d'un shooting photos.

Le prestataire devra photographier des jeunes âgés de 12 à 30 ans en situation, de face (dans des différents décors et lieux emblématiques et de vie retenue à Cayenne et SLM).

De manière générale les photos devront traduire les points suivants :

- la diversité de la jeunesse guyanaise
- le côté joyeux et pétillant de cette jeunesse
- les jeunes dans leur environnement local (lieux de vie, patrimoine architectural, environnemental...)
- les établissements et structures locales accueillants un public jeune

Ces différents clichés seront utilisés principalement afin d'enrichir notre photothèque Jeunesse à destination du site et des réseaux sociaux Yana-J. Ils pourront également être utilisés par le CRPV dans le cadre de ses communications.

2.2 LE SHOOTING

L'objectif de ce shooting est de réaliser des photos sur différents sites (collège, lycées, mission locale...) liés aux principales thématiques du site internet (emploi, scolarité, formation, orientation, santé, droits et démarches, vie pratiques, citoyenneté et volontariat, culture sport et loisirs, partir) avec de l'humain et de la vie (de face ou de dos).

Le CRPV se chargera de la gestion des accords avec les établissements choisis. Il fournira les documents de cession de droit à l'image au prestataire pour assurer une utilisation des clichés en toute sécurité.

Le prestataire se chargera d'organiser sa tournée. Il s'engage à faire compléter et signer les documents de cession de droit à l'image aux personnes photographiées et à tous les fournir au CRPV, en format papier.

Un document [en annexe](#) donne une indication des lieux retenus pour **les 2 lots** sur lequel le prestataire peut se positionner

Lot 1 : Centre (C) – île de Cayenne

Lot 2 : Ouest (O) – Saint-Laurent du Maroni

2.3 TYPE DE PHOTOS

Afin d'assurer une utilisation pour tous les supports médias de Yana-J (site internet, page Facebook, compte Instagram et chaîne YouTube) ainsi que pour la communication du dispositif (print, web, presse...), il est demandé de fournir des photos présentant les qualités suivantes :

- une qualité et résolution HD
- un format .jpg
- des photos réalisées aussi bien au format portrait, paysage que utilisables au format carré (cf. contraintes Instagram)
- une sélection de photos triées, représentatives des meilleurs clichés au jugé du photographe et d'une quantité suffisante : environ 100 photos exploitables par lot.

Les éléments relatifs à la cession de droit à l'image (paragraphe 2.2) sont à prendre en compte.

2.4 PRESTATION

La prestation comprend :

- La réalisation du reportage selon les modalités indiquées lors de la commande
- La préparation et le temps passé à la prise de vue
- Le traitement et choix des images (retouches si nécessaires)
- Les photographies seront classées dans 2 dossiers Lot 1 : Cayenne et Lot 2 : SLM, puis par site.
Ex : SLM – Mission locale
SLM – Lycée xxx
Cayenne – Université
Cayenne - CCAS ...

3. CALENDRIER

Dès réception du devis du/des prestataires, un calendrier sera défini ensemble afin de déterminer les dates des shootings (**en mars : saison sèche**) et de valider la **date de réception des photos qui est fixée provisoirement au 20 avril 2021.**

4. DROIT DE REPRODUCTION ET DE DIFFUSION - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des photos devra être cédé au CRPV Guyane pour tous supports de communication (numérique, vidéo, print) pour une durée minimale de 5 ans. La cession de droits concerne le droit d'usage, de reproduction, d'adaptation et de représentation.

En ce qui concerne le droit à l'image, le photographe se chargera de la collecte des signatures des modèles (paragraphe 2.2).

5. LIVRAISON DE LA PRESTATION

La livraison des photos devra respecter les conditions suivantes et celles du point 2.3 et 2.4 de la présente consultation.

La sélection de photos sera mise à disposition en direct au CRPV via un disque dur externe ou via une plateforme de stockage en ligne de fichiers type Dropbox

6. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

La présente consultation ne peut être attribuée à un opérateur économique qui serait dans un cas d'interdiction de soumissionner.

6.1. LE PRESTATAIRE DEVRA TRANSMETTRE UN DOSSIER COMPRENANT LES PIÈCES SUIVANTES :

Conformément au point 2.2, chaque prestataire est libre de se positionner sur un ou plusieurs lots sans restriction.

En fonction des réponses des prestataires, le CRPV se réserve le droit d'attribuer les lots comme il juge être le plus adapté en termes d'organisation et dans un souci d'équité.

En réponse à la consultation, le prestataire devra fournir :

- Un document administratif et légal justifiant de son statut professionnel
- Une liste de référence, un lien vers un site internet, un book ou tout autre support permettant de présenter ses travaux de photographie dans les 2 dernières années
- Des informations sur le type de matériel utilisé (optionnel)

Et pour chaque réponse à un lot :

Un planning adapté au calendrier proposé en point 3 afin de garantir la faisabilité de son projet

- De proposer un tarif par lot HT et TTC intégrant toutes les contraintes relatives à la commande

6.2. CALENDRIER

Dès réception de l'offre et choix du(es) prestataire(s), un calendrier sera défini ensemble afin de déterminer les phases et les lieux du shooting lors d'une réunion de cadrage.

A la livraison du projet, le prestataire devra fournir tous les clichés comme demandé dans les points 2 et 5 de la présente consultation.

6.3. PÉNALITÉS ET RETARD

Il est entendu que le planning du prestataire devra s'intégrer dans le planning prévisionnel proposé en point 3.

En cas de non-respect du calendrier validé, de retard de livraison et de non-respect de la commande du fait du prestataire, des pénalités seront applicables.

En conséquence, le prestataire s'engage à respecter les délais impératifs de livraison en mobilisant les moyens humains et matériels nécessaires et accepte, si tout retard était constaté quelque qu'en soit le motif, à verser au CRPV des pénalités de retard calculées sur

l'ensemble des prestations selon la formule suivante : $P = V * R/3 000$, conformément à l'article 16 du Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles

Ces pénalités de retard sont encourues, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure, le lendemain du jour où le délai contractuel d'exécution des prestations sera expiré jusqu'à la date de réalisation effective. En cas de litige relatif à l'exécution de ce marché, le droit français est seul applicable.

En cas d'impossibilité à réaliser la mission du fait d'un contexte sanitaire exceptionnel et de réglementations gouvernementales imposées, la consultation sera maintenue, mais le déroulé du projet pourra être décalé. Un nouveau calendrier sera alors proposé par le CRPV en lien avec le prestataire.

6.4. CONDITIONS DE REMISE DES PLIS

La consultation est ouverte à compter du mardi 12 janvier 2021.

Les offres devront ainsi être remises au CRPV **avant le vendredi 29 janvier 2021 à 12h00 par email** en format numérique à l'adresse suivante : communication.crpvguyane@gmail.com. Un email confirmant la réception de votre offre sera adressé.

- **Choix du.es prestataire.s suite à l'appel d'offre : semaine n°5.**
- **Réunion de cadrage, validation/redéfinition des besoins avec le prestataire retenu + appel des structures au siège du CRPV : semaine 6**
- **Mission photographique : entre la semaine 7 et la semaine 13**
- **Livraison des données classées : avant le 20 avril 2021**

6.5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour toute demande complémentaire, merci de vous adresser à :

- Stéphanie BONIN, Cheffe de projet communication numérique
communication.crpvguyane@gmail.com ou 0694 47 63 40